

CPJEPS – animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle

Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (niveau 3) – Le point sur les conditions, les équivalences et les allègements.

Le diplôme se compose de **3 blocs de compétences (BC)** :

BC1 préparer et conduire en sécurité des activités éducatives

BC2 organiser et animer en sécurité la vie quotidienne d'un groupe

BC3 participer au fonctionnement d'une structure de loisirs et d'animation socioculturelle

1. Que faut-il avant de partir en stage ?

Exigence vérifiée par l'organisme de formation	Comment
Avoir un certificat de secourisme : PSC1 (ou équivalent) ou SST à jour	Attestation à fournir
Savoir encadrer un groupe en sécurité	Test : animation d'un groupe (20 min maximum) suivie d'un entretien (20 min maximum)

Dispenses de ces exigences

Vous êtes titulaire de...	Dispense
BAFA ou BAFD	Dispense du test (le certificat de secourisme reste à fournir)
Une qualification de l'annexe II-1 du code du sport (ou « droits acquis »)	Dispense complète
UC du CPJEPS « animateur d'activités et de vie quotidienne » (version 2019), ou BC du CQP animateur périscolaire listés ci-dessous	Dispense complète

2. Ai-je déjà une partie du diplôme ?

Vous êtes titulaire de...	Vous obtenez	Il vous reste
UC1 du CPJEPS « animateur d'activités et de vie quotidienne » (version 2019)	BC3 + dispense des exigences avant les stages	BC1 BC2
UC2 du CPJEPS « animateur d'activités et de vie quotidienne » (version 2019)	BC2 + dispense des exigences avant les stages	BC1 BC3
UC3 et UC4 du CPJEPS « animateur d'activités et de vie quotidienne » (version 2019)	BC1 + dispense des exigences avant les stages	BC2 BC3

2. Ai-je déjà une partie du diplôme ?

Vous êtes titulaire de...	Vous obtenez	Il vous reste
UC3 ou UC4 du CPJEPS « animateur d'activités et de vie quotidienne » (version 2019)	Allègement de formation sur le BC1 + dispense des exigences avant les stages	BC2 BC3 + BC1 allégé
CQP animateur périscolaire : BC1 et BC4	BC3 + dispense des exigences avant les stages	BC1 BC2
CQP animateur périscolaire : BC3, avec PSC1 ou SST	Allègement de formation sur le BC1 et dispense du document écrit (vous choisissez la séance évaluée) + dispense des exigences avant les stages	BC2 BC3 + BC1 allégé
BAFA ou BAFD avec au moins 168 heures d'animation après son obtention	Allègement de formation sur le BC2 et dispense du document écrit (vous présentez l'action de votre choix) + dispense du test de mise en situation	BC1 BC3 + BC2 allégé
BC1 du diplôme d'État de moniteur-riche éducateur-riche (DEME) ou du diplôme d'État de technicien-ne de l'intervention sociale et familiale	Allègement de formation sur le BC2	BC1 BC3 + BC2 allégé
BC2 du DEME	Allègement de formation sur le BC1	BC2 BC3 + BC1 allégé
BC3 du DEME ou du diplôme d'État de technicien-ne de l'intervention sociale et familiale	Allègement de formation sur le BC3	BC1 BC2 + BC3 allégé

Les allègements de formation sont établis lors du positionnement ; d'autres allègements peuvent être accordés selon votre parcours.

3. Et après le CPJEPS ?

Le CPJEPS vous permet de...	Conditions
Entrer en formation BPJEPS spécialité « animateur » mention « animation socio-éducative ou culturelle » (niveau 4)	Le CPJEPS vous dispense des exigences préalables à l'entrée en formation
Exercer les fonctions d'animateur-riche en accueil collectif de mineurs (séjours de vacances, accueils de loisirs, scoutisme)	Le CPJEPS figure parmi les diplômes reconnus

Votre parcours sur mesure : un positionnement est réalisé avant l'entrée en formation pour ajuster votre parcours à votre expérience. Parlons-en : accueil@cemeacentre.org · 02 38 53 70 66.

Sources Légifrance : [arrêté du 9 novembre 2024](#) modifié par l'[arrêté du 30 janvier 2025](#) (mention CPJEPS) · [arrêté du 9 novembre 2024](#) (BPJEPS mention ASEC) · [arrêté du 9 février 2007](#) (animation en ACM). Mise à jour : octobre 2026.